REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N°100/225 DU 29 NOVEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE BURUNDAIS DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS, « OBDA ».

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/004 du 23 mars 1994 portant Organisation Générale de l'Administration ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/113 du 21 novembre 2005 portant Réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n°100/237 du 7 septembre 2011 portant Création, Création de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits voisins, « OBDA » ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique;

Vu le Décret n°100/179 du18 octobre 2017 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Burundais des Droits d'Auteur et des Droits Voisins « OBDA » ;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

DECRETE:

M

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits voisins « OBDA » :

Madame Nadine NDAYIZEYE

: Secrétaire ;

Monsieur Léonce NGABO

: Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 🙉 novembre 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE. Rull

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE. DES SPORTS ET DE LA GULTURE.

Jean Bosco HITIMANA.